

Commune de GIRY

58700 GIRY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU trois octobre

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de la convocation

22 septembre 2011

Date d'affichage

06/10/2011

Objet de la délibération

LIGNE GRANDE VITESSE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du 06/10/2011

Maire

  
Elisabeth GAUJOUR  
Signature et cachet

L'an deux mille onze

et le 3/10/2011

à 19

heures, 00

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de madame Elisabeth Gaujour, Maire

Présents : Elisabeth Gaujour, Hervé Thibaudat, Marylène Serrano, Valérie Breugnot, Claude Bréjaud, Serge Paquet, Jean-François Perrier, Arnaud Delanoue

Absents : Isabelle Moussot, Loïc Renouard, Stéphane Boulanger

Secrétaire(s) de séance : Marylène Serrano

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet le souhait qu'à partir des quatre scénarios appelés "EST", "MEDIAN", "OUEST" et "OUEST-SUD" (avec des variantes pour ces deux derniers entre Nevers et Lyon) :

- soit récusé le tracé "Ouest-Sud" qui cumule tous les désagréments possibles (financiers, environnementaux, long en distance),

- soit retenus les autres tracés qui mettent Nevers à 1heure de Paris et permettent des liaisons entre la Nièvre et Moulins, Clermont-Ferrand, Macon et Lyon, désenclavant ainsi notre département.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signés les membres présents,

Pour copie conforme,

SOUS-PREFECTURE DE COSNE-SUR-LOIRE

REÇU LE 12 OCT. 2011



Application de l'article 2  
de la loi n° 82213 du 2 Mars 1982 modifiée